



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

Aide aux travaux d'insonorisation d'un logement proche d'un aéroport

Vérfié le 13 janvier 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Les riverains des 9 principaux aéroports de France peuvent recevoir une aide financière pour insonoriser leur logement (appartement ou maison). Cette aide est versée par l'exploitant de l'aéroport dans la limite de certains plafonds. Le versement de l'aide intervient après la réalisation des travaux et sur facture à envoyer à l'exploitant de l'aéroport.

De quoi s'agit-il ?

Si vous vivez à proximité d'un aéroport, l'exploitant de cet aéroport peut vous verser une aide financière pour insonoriser votre logement (appartement ou maison).

L'aéroport doit être concerné par un plan de gêne sonore (les 9 principaux aéroports de France le sont).

Le plan de gêne sonore (PGS) constate la gêne réelle subie autour de l'aéroport en identifiant 3 zones (I, II, III). La zone I correspond au niveau de bruit le plus élevé.

L'aide permet de financer l'étude acoustique de votre logement et la réalisation des travaux d'isolation.

Cette aide est attribuée dans la limite de certains plafonds selon que vous habitez un appartement ou une maison.

Aéroports concernés

Vous pouvez percevoir cette aide si vous vivez à proximité des aéroports suivants :

- Bâle-Mulhouse
- Bordeaux-Mérignac
- Lyon-Saint-Exupéry
- Marseille-Provence
- Mulhouse-Bâle
- Nantes-Atlantique
- Nice-Côte d'Azur
- Paris Charles-de-Gaulle et Paris-Orly
- Toulouse-Blagnac

Montants


L'aide est attribuée dans la limite de certains plafonds selon que vous habitez un appartement ou une maison.

Répondez aux questions successives et les réponses s'afficheront automatiquement

Appartement

Plafonds déterminés en fonction des caractéristiques du logement et de la zone du PGS

| | Zone I (niveau sonore très élevé) | Zone II (niveau sonore élevé) | Zone III (niveau sonore peu élevé) |
|--|-----------------------------------|-------------------------------|------------------------------------|
| Valeur forfaitaire (plafond) pour chaque pièce, sauf cuisine | 2 000 € | 1 850 € | 1 525 € |
| Valeur forfaitaire (plafond) pour la cuisine | 1 850 € | 1 375 € | 1 075 € |

 **A noter :** ces montants sont multipliés par 3 en habitation à loyer modéré (HLM) datant d'avant 1960 située en zone I ou II et faisant l'objet d'une convention de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). Pour savoir si vous êtes concerné, contactez votre bailleur.

Maison

Plafonds déterminés en fonction des caractéristiques du logement et de la zone du PGS

| | Zone I (niveau sonore très élevé) | Zone II (niveau sonore élevé) | Zone III (niveau sonore peu élevé) |
|---|-----------------------------------|-------------------------------|------------------------------------|
| Valeur forfaitaire (plafond) pour la toiture | 5 000 € | 5 000 € | 5 000 € |
| Valeur forfaitaire (plafond) pour chaque pièce, sauf cuisine | 3 500 € | 3 200 € | 2 900 € |
| Valeur forfaitaire (plafond) pour la cuisine | 1 850 € | 1 375 € | 1 075 € |

Démarche

Pour obtenir une aide financière, vous devez contacter l'exploitant de l'aéroport concerné. Vous recevrez alors un dossier à remplir que vous devrez lui remettre par lettre recommandée avec accusé de réception.

Où s'adresser ?

▸ Aéroport de Bâle-Mulhouse

Par courrier

Aéroport de Bâle-Mulhouse
BP 60120
F-68304 Saint-Louis Cedex

Par téléphone

+33 (0)3 89 90 31 11

Par formulaire de contact

Accès au [formulaire](http://www.euroairport.com/fr/contact.html) ↗ (<http://www.euroairport.com/fr/contact.html>)

▸ Aéroport de Bordeaux-Mérignac

Par courrier

Aéroport Bordeaux-Mérignac
Zone Frêt Aéroport
Avenue René Cassin
33700 Mérignac

Par téléphone

+33(0)556 34 50 50

Par formulaire de contact

Accès au [formulaire](http://www.bordeaux.aeroport.fr/fr/formulaire/contact) ↗ (<http://www.bordeaux.aeroport.fr/fr/formulaire/contact>)

▸ Aéroport de Lyon-Saint-Exupéry

Par courrier

Aéroport de Lyon-Saint-Exupéry
BP 113
69125 Lyon-Saint-Exupéry Aéroport

Par téléphone

0826 800 226 (0.15 €/min)

▸ Aéroport de Marseille Provence

Par courrier

Aéroport de Marseille Provence
BP 7 - Aéroport
13727 Marignane Cedex

Par téléphone

0820 811 414 (0,12 €/min)

Par formulaire de contact

Accès au [formulaire](http://www.marseille.aeroport.fr/autres/contacts-faq/faq-contacts) ↗ (<http://www.marseille.aeroport.fr/autres/contacts-faq/faq-contacts>)

▸ Aéroport de Bâle-Mulhouse

Par courrier

Aéroport de Bâle-Mulhouse

BP 60120
F-68304 Saint-Louis Cedex

Par téléphone

+33 (0)3 89 90 31 11

Par formulaire de contact

Accès au [formulaire](http://www.euroairport.com/fr/contact.html) (http://www.euroairport.com/fr/contact.html)

▸ Aéroport de Nantes Atlantique

Par courrier

Aéroport de Nantes Atlantique
44346 Bouguenais Cedex

Par téléphone

0892 568 800 (0.40 €/min)

Par formulaire de contact

Accès au [formulaire](mailto:voyages@nantes.aeroport.fr) (mailto:voyages@nantes.aeroport.fr)

▸ Aéroport de Nice-Côte d'Azur

Par courrier

Aéroport de Nice-Côte d'Azur
Rue Costes et Bellonte
06206 Nice

Par téléphone

0820 423 333 (0.12 €/min)

Par formulaire de contact

Accès au [formulaire](http://www.nice.aeroport.fr/Passagers/Contact-passagers) (http://www.nice.aeroport.fr/Passagers/Contact-passagers)

▸ Aéroports de Paris (Roissy Charles-de-Gaulle et Orly)

Par courrier

Roissy

Aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle
95700 Roissy-en-France

Orly

Aéroport d'Orly
94390 Orly

Par téléphone

3950 (0.35 €/min depuis un poste fixe en France métropolitaine, surcoût éventuel lié à votre opérateur non compris)

Par formulaire de contact

Accès au [formulaire](http://www.parisaeroport.fr/pages-transverses/contactez-nous/formulaire-contact) (http://www.parisaeroport.fr/pages-transverses/contactez-nous/formulaire-contact)

▸ Aéroport de Toulouse-Blagnac

Par courrier

Aéroport de Toulouse-Blagnac
CS 90103
31703 Blagnac Cedex

Par téléphone

0825 380 000 (0,18 €/min + prix d'un appel)

Par formulaire de contact

Accès au [formulaire](http://www.toulouse.aeroport.fr/contact) (http://www.toulouse.aeroport.fr/contact)

Décision

Si votre demande est acceptée, l'exploitant vous notifie par lettre recommandée avec avis de réception que vous pouvez faire réaliser une étude acoustique de votre logement.

Réalisation d'une étude acoustique

Vous devez faire réaliser une étude acoustique par un acousticien ou bureau d'étude spécialisée. Une liste est fournie en annexe de la décision d'attribution de l'aide remise par l'exploitant de l'aéroport.

Ce professionnel doit procéder à un état des lieux de votre logement et définir les objectifs et solutions à mettre en œuvre.

Il rédige ensuite un rapport accompagné d'une estimation du coût des travaux qu'il vous remet.

La réalisation de cette étude est, dans un 1^{er} temps, à votre charge. Pour être remboursé, vous devez envoyer à l'exploitant de l'aéroport :

- un exemplaire du rapport du professionnel
- et la facture correspondant au diagnostic acoustique réalisé.

Cet envoi doit être fait par lettre recommandée avec avis de réception.

Une fois que vous êtes en possession du diagnostic acoustique, vous pouvez demander un devis de travaux à l'entreprise de votre choix. Ce devis devra être transmis par lettre recommandée avec avis de réception à l'exploitant de l'aéroport.

Instruction de la demande

Une fois le devis transmis, la demande d'aide est examinée par la commission consultative d'aide aux riverains. Elle donne un avis sur :

- la situation géographique du logement (zone concernée par un PGS)
- et sur l'intensité des nuisances sonores.

L'exploitant de l'aéroport donne ensuite son accord pour l'attribution de l'aide. Cette décision vous est notifiée par courrier.

Réalisation des travaux

Une fois que vous avez reçu le courrier vous attribuant l'aide, vous devez faire réaliser les travaux dans un délai maximal de 2 ans.

Versement de l'aide

Vous recevrez l'aide financière :

- à l'achèvement de l'ensemble des travaux,
- et après avoir adressé l'ensemble des factures à l'exploitant de l'aéroport par lettre recommandée avec avis de réception.

Textes de loi et références

- Code de l'environnement : articles R571-85 à R571-90 [✉](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006195504&cidTexte=LEGITEXT000006074220) (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006195504&cidTexte=LEGITEXT000006074220>)
Plafonnement de l'aide à l'insonorisation
- Arrêté du 23 février 2011 relatif aux aides à l'insonorisation des logements [✉](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023677473) (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023677473>)
Caractéristiques

Pour en savoir plus

- Site de la Direction générale de l'aviation civile [✉](https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/direction-generale-laviation-civile-dgac) (<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/direction-generale-laviation-civile-dgac>)
Ministère chargé des transports

COMMENT FAIRE SI...

- J'achète un logement (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15913>)

Tous les comment faire si... (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/comment-faire-si>)

Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

Nous connaître

- À propos

- [Aide](#)
- [Contact](#)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- legifrance.gouv.fr
- gouvernement.fr
- data.gouv.fr

Nos partenaires

-

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0